



WO/IAOC/57/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 17 AOUT 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-septième session
Genève (réunion virtuelle), 29 juin – 3 juillet 2020

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie actuelle de Covid-19, la cinquante-septième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 29 juin au 3 juillet 2020. Étaient présents M. Mukesh Arya (président), Mme Tatiana Vasileva (vice-présidente), MM. Igors Ludboržs, Bert Keuppens et Othman Sharif. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Zhang Long n'ont pas pu participer à la réunion et se sont fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./ 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour, qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste
./ des documents de session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES SESSIONS PRECEDENTES

4. La cinquante-sixième session s'est tenue sur une plateforme virtuelle sur une durée de deux jours qui s'est révélée insuffisante pour traiter tous les points portés à l'attention de l'OCIS. Par nécessité, les membres ont donc examiné certaines questions hors ligne.

a) Le programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2020 et le tableau de mise en œuvre au 20 avril 2020 ont été examinés séparément et des observations écrites ont été compilées et envoyées tout de suite après la cinquante-sixième session au chef du Bureau de la déontologie pour qu'il y réponde. Pour des raisons personnelles, le chef du Bureau de la déontologie a répondu tardivement, le 25 juin 2020. Ces réponses ont néanmoins été examinées à la cinquante-septième session et dûment prises en compte au titre du point 12 de l'ordre du jour : déontologie.

b) Il a été pris acte de l'établissement d'une liste élargie d'enquêteurs de l'OCIS et la Division de la supervision interne (DSI) a été priée de définir le cahier des charges, lequel a ensuite été examiné hors ligne par l'OCIS et approuvé afin que la DSI y donne suite. La procédure d'appel à manifestation d'intérêt est en cours.

c) La réunion physique prévue avec les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI n'a pas eu lieu pendant la cinquante-sixième session. En lieu et place, le président et la vice-présidente de l'OCIS ont eu des échanges avec eux sur des plateformes virtuelles pour examiner les questions nécessitant des consultations.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a informé l'OCIS des activités de l'Organisation à l'heure actuelle, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de la passation de pouvoirs imminente au nouveau Directeur général.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport annuel du directeur de la DSI pour 2019

6. L'OCIS a examiné le projet de rapport annuel du directeur de la DSI, envoyé par courrier électronique avant la présente session, et a noté que, suite à la recommandation formulée par le vérificateur externe des comptes, la DSI avait modifié la période couverte par son rapport annuel afin de la faire coïncider avec les états financiers et les déclarations sur le contrôle interne, qui vont de janvier à décembre. La version préliminaire du rapport annuel couvrait la période allant de juillet à décembre 2019, permettant ainsi à la DSI d'ajuster la période couverte par le prochain rapport annuel pour couvrir l'ensemble de l'année (janvier à décembre). L'OCIS a pris note du projet et formulé des observations à l'intention de la DSI pour qu'elle puisse finaliser et présenter le rapport au Comité du programme et budget (PBC) et à l'Assemblée générale de l'OMPI.

Rapport d'activité de la DSI

7. L'OCIS a examiné le rapport d'activité trimestriel daté du 17 juin 2020 avec le directeur de la DSI. Il a pris note des deux missions dont le projet de rapport était en cours d'établissement (cartographie de l'OMPI en matière d'assurance et validation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019) et a exprimé le souhait de recevoir les rapports définitifs. L'OCIS s'est enquis du suivi des 118 recommandations et a reçu l'assurance qu'aucune recommandation prioritaire n'avait été émise avant 2017. Il a suggéré d'intégrer dans les futurs rapports d'activité les informations relatives au suivi de l'ensemble des recommandations, qui est assuré par la DSI, compte tenu de leur utilité également en tant qu'indicateur d'exécution.

Audits

8. L'OCIS a examiné, conjointement avec la DSI et des membres de la direction, le rapport sur l'audit et examen de l'intégrité concernant les prestations et avantages du personnel (IA 2019-04), publié le 18 février 2020. La DSI a noté plusieurs évolutions positives concernant la gestion des prestations et avantages du personnel, en particulier la relative conformité du Statut et Règlement du personnel et des ordres de service de l'OMPI avec les pratiques recommandées au sein du système des Nations Unies. L'audit a donné lieu à six recommandations, dont deux sont jugées prioritaires. L'OCIS a pris note des deux recommandations prioritaires adressées au Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) en vue d'actualiser le Statut et Règlement du personnel concernant la prime pour connaissances linguistiques et l'ordre de service sur le congé dans les foyers. La directrice du DGRH a confirmé à l'OCIS qu'elle acceptait les recommandations et qu'elle comptait les mettre en œuvre en s'entretenant aussi avec les autres institutions des Nations Unies afin d'éviter le cumul des prestations pour les fonctionnaires dont les conjoints travaillent également dans le système des Nations Unies.

9. Le second rapport d'audit examiné par l'OCIS, conjointement avec la DSI et des membres de la direction, était le rapport sur l'audit de la procédure de clôture de l'exercice annuel (IA 2019-03), publié le 24 décembre 2019. La DSI a noté plusieurs développements positifs dans la procédure globale de clôture des comptes à l'OMPI. Elle a néanmoins recensé des possibilités d'améliorer encore la gestion du cycle des achats au règlement. L'audit a donné lieu à quatre recommandations, dont une jugée prioritaire. L'OCIS a demandé pourquoi le rapport principal était uniquement axé sur les comptes créanciers et la DSI a expliqué que c'était dans ce domaine que des améliorations étaient nécessaires. L'OCIS notait avec satisfaction qu'aucun problème majeur n'avait été constaté dans les procédures de clôture relatives aux recettes, aux créances, aux actifs, aux dépenses de personnel et passifs correspondants, à la trésorerie et aux investissements, ainsi qu'aux provisions. L'OCIS a par ailleurs noté que la direction, tout en estimant que la procédure de clôture de l'exercice annuel

n'était pas un secteur à haut risque pour elle, était sensible aux recommandations relatives aux possibilités d'amélioration recensées par la DSI.

10. L'OCIS a attiré l'attention du directeur de la DSI sur la nécessité de rendre les rapports plus accessibles et de faire en sorte qu'ils indiquent explicitement comment les objectifs de l'audit ont été atteints. De même, cela aiderait le vérificateur des comptes et le lecteur à comprendre si les objectifs de l'audit sont clairement atteints. L'OCIS souhaitait que la DSI envisage de revoir sa manière de présenter les conclusions de l'audit et de rendre compte des résultats de l'audit en établissant des liens clairs avec les objectifs d'audit fixés.

11. L'OCIS a noté avec satisfaction la coordination établie entre la DSI et le vérificateur externe des comptes concernant les activités de supervision.

Évaluations

12. L'OCIS a examiné, conjointement avec la DSI et des membres de la direction, le Rapport sur l'évaluation du programme 32 – Système de Lisbonne (EVAL 2019-05), publié le 9 mars 2020. Le système facilite l'enregistrement des appellations d'origine et des indications géographiques au niveau international. L'OCIS a pris note que ce système avait été adopté en 1958 et avait subi de nombreuses transformations stratégiques. L'évaluation a conclu que le système de Lisbonne présentait un intérêt pour l'Organisation et qu'il répondait aux besoins et aux exigences des États membres. L'évaluation a donné lieu à trois recommandations, dont deux présentaient un degré de priorité moyen et une était jugée prioritaire. Conscient de l'importance du registre international, l'OCIS s'est concentré sur la recommandation prioritaire évoquant la nécessité de mettre en place un système informatique restructuré pour l'ensemble de la procédure d'enregistrement, qui réduirait au minimum ou éliminerait les opérations manuelles.

13. Le second rapport d'évaluation examiné par l'OCIS, conjointement avec la DSI et des membres de la direction, était le Rapport sur l'évaluation du programme 17 – Renforcement des capacités en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle (EVAL 2019-03), publié le 31 mars 2020. L'évaluation du programme 17 s'est limitée au résultat escompté III.2 "Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition". L'OCIS a pris note de la conclusion et des deux recommandations. Il a indiqué à la DSI qu'à l'avenir, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'un programme de formation, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les résultats de la formation et ses retombées sur le renforcement des capacités et sur la manière dont les enseignements sont utilisés par les États membres. L'OCIS a également attiré l'attention de la DSI sur la nécessité de formuler des questions d'évaluation permettant d'établir un lien clair avec les conclusions correspondantes.

Enquêtes

14. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, quatre nouvelles enquêtes ont été ouvertes et six ont été classées après une évaluation préliminaire. Il n'y avait aucun cas où les allégations étaient fondées. Au 15 juin 2020, on dénombrait 10 enquêtes en cours, dont une était soumise à évaluation préliminaire, six faisaient l'objet d'une enquête complète et trois étaient en suspens. L'OCIS a noté que sur les 10 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, cinq en 2019 et quatre en 2020.

15. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'affaires en cours et a émis des avis.

16. Par ailleurs, conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

17. L'OCIS a examiné, conjointement avec la DSI et des membres de la direction, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 15 juin 2020. Depuis la cinquante-sixième session, l'OCIS a constaté qu'il y avait 12 recommandations de moins. Sur les 118 recommandations restantes (contre 130 auparavant), 37 (soit 31%) étaient jugées prioritaires. Sur les 12 recommandations classées, sept émanaient de la DSI et cinq du vérificateur externe des comptes. Une des sept recommandations émanant de la DSI datait de 2013 et deux de 2016. Concernant la question de savoir si l'ordre de priorité restait inchangé, la DSI a expliqué que, lors des examens périodiques de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations effectués avec les chefs de programme, le degré de priorité était réévalué et modifié s'il y avait lieu.

18. L'OCIS a pris note des 21 recommandations portant sur les trois programmes et voulait savoir pourquoi ces recommandations n'avaient pas été mises en œuvre. Il envisageait de convier les chefs de programme à de futures réunions pour leur donner la possibilité d'expliquer où en était la mise en œuvre des recommandations relatives à chaque programme, car cela constituerait une méthode de suivi plus efficace en la matière.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

19. L'OCIS a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des 38 recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI. Ces recommandations étaient issues des 11 rapports du CCI (cinq datant de 2019, deux de 2018, trois de 2016 et un de 2012).

20. L'OCIS a noté qu'à la fin du mois de mai 2020, 21 (55%) des 38 recommandations étaient signalées comme "mises en œuvre", 10 (26%) comme étant "en cours", deux (5%) portaient la mention "non commencées" et quatre (10,5%) ne portaient aucune mention car elles ne concernaient pas l'OMPI. En outre, sur les 38 recommandations, l'OCIS a pris note du changement d'état de la mise en œuvre de six recommandations (quatre sont passées de "en cours" à "mises en œuvre", une de "non commencée" à "en cours" et une de "non commencée" à "mise en œuvre"). L'OCIS a noté que l'état d'avancement de la mise en œuvre de huit des 38 recommandations devait encore être précisé par la direction. L'OCIS demandera des renseignements précis sur ces recommandations en temps utile.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS DE 2019

21. L'OCIS a examiné, conjointement avec des membres de la direction, les états financiers de 2019. Il a noté que l'OMPI avait connu un exercice couronné par un excédent reporté de 97,7 millions de francs suisses. Les actifs nets, en hausse, ont atteint 364,2 millions de francs suisses. Les recettes se sont établies à la hausse à 457 millions de francs suisses, sous l'effet d'une demande supérieure de publications au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et du système de Madrid. Les dépenses ont atteint 401,5 millions de francs suisses, la hausse étant essentiellement due à l'augmentation des dépenses de personnel résultant des décisions du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et de modifications de la base d'estimation des prestations dues au personnel après la cessation de service.

22. L'OCIS s'est félicité de l'ensemble des autres informations, y compris celles en relation avec la pandémie de Covid-19, présentées dans les états financiers de 2019 et s'est dit satisfait de toutes les explications fournies par la direction. La direction a assuré l'OCIS que

l'Organisation était dans une situation financière stable et n'avait enregistré aucune baisse de recettes en 2019. Cependant, sous l'effet de la pandémie et de la crise dans laquelle celle-ci a plongé l'économie mondiale, les indicateurs financiers de l'OMPI pourraient être affectés au cours des exercices à venir. L'OCIS avait été informé par la direction que toutes les activités de l'OMPI faisaient actuellement l'objet d'une supervision scrupuleuse afin d'atténuer les risques liés à la Covid-19.

23. L'OCIS s'est dit impressionné par la qualité non démentie année après année du Rapport financier annuel et des états financiers et se félicite des efforts accomplis par l'équipe de direction.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES – RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

24. L'OCIS a pris note de l'exposé des représentants du vérificateur externe des comptes du bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni et a examiné avec eux le Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI pour 2019 et le rapport final de l'audit correspondant sur l'audit des états financiers de l'OMPI pour 2019. L'OCIS a noté que l'OMPI avait obtenu des opinions d'audit sans réserve sur les états financiers et la régularité. Le Rapport du vérificateur externe des comptes a souligné que la gouvernance et le contrôle interne étaient deux mécanismes essentiels pour la direction et les États membres et a confirmé que des développements positifs étaient intervenus en 2019 en matière de techniques d'analyse et d'outils d'analyse des données décisionnelles. Le vérificateur externe des comptes a reconnu l'importance de la déclaration de l'OMPI sur le contrôle interne et a recommandé de l'améliorer encore en mettant davantage en évidence les domaines à améliorer et en analysant les risques futurs. L'OCIS s'est dit satisfait que l'OMPI ait accompli des progrès en 2019 dans le domaine de la prévention et de la détection des fraudes, atteignant 15 des 17 objectifs de sa feuille de route relative à la lutte contre la fraude.

25. L'OCIS a noté que, conformément à son plan annuel, le vérificateur externe des comptes avait entrepris une analyse de la stratégie de l'OMPI concernant ses bureaux extérieurs, examinant également comment ceux-ci s'inscrivaient dans le cadre des résultats. L'OCIS a relevé que le rapport contenait six recommandations pour examen par la direction. Il se félicitait de constater que l'analyse avait pour but d'aider le Comité du programme et budget à élaborer un futur mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs, comme le demandait la résolution de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015. Le vérificateur externe des comptes s'est dit prêt à apporter son concours, si nécessaire, à l'examen du projet de mandat.

26. L'OCIS a examiné l'opinion sur la régularité émise par le vérificateur externe des comptes et a suggéré que la base de fondement pour l'opinion portant sur le règlement financier pourrait être énoncée de manière plus claire et explicite. Les représentants du vérificateur externe des comptes ont convenu d'aborder la question plus largement avec leurs collègues du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU et d'envisager une modification pour l'audit des états financiers de l'OMPI pour 2020. Le vérificateur externe des comptes a confirmé que l'audit fournissait des garanties solides concernant la régularité des transactions conformément aux exigences du règlement financier de l'OMPI et que les vérifications n'avaient décelé aucun problème d'irrégularité.

27. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec les représentants du vérificateur externe des comptes.

28. L'OCIS félicite le vérificateur externe des comptes pour la qualité de son rapport et espère que les échanges se poursuivront.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES ET LE CADRE DE CONTROLE INTERNE

29. L'OCIS a été largement informé par la direction des développements actuels dans les domaines de la gestion des risques et du contrôle interne à l'OMPI. Il s'est félicité des mesures proactives prises par la direction en vue d'intégrer les pratiques recommandées en matière de gestion des risques dans les activités de l'Organisation.

30. L'OCIS a recommandé que la déclaration relative au risque accepté soit mise à jour en fonction des impératifs liés à la pandémie de Covid-19. Il a en outre préconisé une actualisation régulière de cette déclaration. La direction a retenu le point soulevé et indiqué qu'elle envisageait de prendre les mesures nécessaires. Relevante que la culture du risque relative au modèle de maturité du risque était encore en pleine évolution, l'OCIS a également recommandé à la direction de suivre cet aspect de près.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

31. La directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a informé l'OCIS des derniers développements relatifs à la gestion des ressources humaines à l'OMPI. Elle a passé en revue le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019, évoquant notamment la parité hommes-femmes au sein de l'effectif diversifié de l'OMPI issu des 121 États membres. L'OCIS s'est félicité des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif en matière de parité mais était d'accord avec l'Organisation pour dire qu'il y avait encore des progrès à faire pour atteindre l'objectif au niveau des fonctionnaires de grade P-5 et D.

32. Un point complet a également été fait concernant la réponse de l'OMPI face à la pandémie. La directrice a indiqué que la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines pour 2017-2021 avait été adaptée à l'environnement actuel. À cet égard, deux politiques majeures, celle relative à la gestion du temps de travail et le programme de reconnaissance et de récompense du mérite, ont été mises en avant. La première serait actualisée en tenant compte de l'expérience du Covid-19 et des résultats de l'enquête menée auprès du personnel. S'agissant du programme de reconnaissance et de récompense du mérite, des discussions étaient en cours en vue de réduire le montant des récompenses individuelles et de les mettre en lien avec le système de performance afin de distribuer plus de récompenses à un plus grand nombre de fonctionnaires. Avec l'entrée en fonction imminente du nouveau Directeur général, la directrice du DGRH s'attendait à d'autres changements de politique.

33. Tout en reconnaissant qu'une certaine incertitude régnait quant à l'ampleur réelle des effets de la pandémie de Covid-19 sur l'Organisation et les fonctionnaires, l'OCIS était persuadée que les systèmes de gestion des ressources humaines mis en place permettraient de tirer les enseignements des modalités de travail à distance actuellement en vigueur en vue d'assurer la souplesse de l'Organisation. L'OCIS a également été informé des détails de la phase de transition vers un retour des fonctionnaires au lieu de travail, y compris des possibilités de modification permanente de l'environnement de travail. L'OCIS a reçu l'assurance que tout changement permanent dans l'environnement de travail serait mis en œuvre avec prudence et géré comme il convient.

34. L'OCIS a également reçu l'assurance que le Conseil du personnel était consulté sur plusieurs questions relatives aux ressources humaines. Ces consultations s'étaient avérées utiles pour gérer avec succès la crise provoquée par la pandémie.

35. Tout en soulignant les défis majeurs auxquels l'OMPI devrait faire face en matière de gestion des ressources humaines, la directrice du DGRH a évoqué : i) la nécessité que le

personnel ait les compétences requises pour composer avec la numérisation croissante, et ii) la nécessité de recruter des fonctionnaires dotés des compétences linguistiques appropriées pour traiter les dossiers de brevet en provenance de la région Asie.

36. L'OCIS s'est dit satisfait de l'excellente présentation et des réponses apportées par la directrice du DGRH.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE – PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL ET RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

37. Comme indiqué dans le rapport de la cinquante-sixième session de l'OCIS (WO/IAOC/56/2), le programme de travail final du Bureau de la déontologie pour 2020 et le tableau de mise en œuvre au 20 avril 2020 ont été reçus et l'OCIS est convenu d'examiner ces documents hors ligne. Les questions de l'examen ont été communiquées par courrier électronique au chef du Bureau de la déontologie au début du mois de mai 2020 et les réponses ont été reçues en juin 2020, quelques jours avant le début de la présente session.

38. L'OCIS a noté que l'examen de la déclaration de situation financière et concernant les conflits d'intérêts était en cours et que l'exercice devrait être achevé d'ici août 2020. Concernant le rapport sur l'état d'avancement des travaux, le chef du Bureau de la déontologie a présenté un compte rendu verbal des activités du Bureau de la déontologie. L'OCIS a également noté qu'après la conclusion de la réunion, le chef du Bureau de la déontologie avait soumis le tableau révisé de mise en œuvre du programme de travail au 2 juillet 2020.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

39. Comme le prévoit son mandat, l'OCIS a organisé une séance d'information avec les représentants des États membres sur une plateforme virtuelle. Il les a informés des délibérations tenues durant la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

40. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour avril et mai 2020; ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

41. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'avait justifié aucune exception. Comme indiqué à la cinquante-sixième session, la politique en matière de placements n'a fait l'objet d'aucune modification, malgré la pandémie de Covid-19.

Prochaine session

42. Étant donné que la prochaine session de l'OCIS qui se tiendra du mardi 1^{er} septembre au vendredi 4 septembre 2020 se déroulera très certainement en mode virtuel en raison de la poursuite de la pandémie, l'OCIS a revu son programme de travail évolutif. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant des sessions précédentes
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Supervision interne
- 6) Examen des recommandations d'audit prioritaires en suspens, y compris les recommandations du CCI
- 7) Gestion des risques et contrôle interne : Rapport annuel sur la gestion des risques pour 2019
- 8) Point sur la sécurité et l'assurance informatique
- 9) Point sur les achats
- 10) Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit
- 11) Déontologie : Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019 et point sur la mise en œuvre du programme de travail en 2020
- 12) Médiateur : Rapport d'activité pour 2019
- 13) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Cinquante-septième session
Genève (réunion virtuelle), 29 juin – 3 juillet 2020**

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant des sessions précédentes
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne, y compris le rapport annuel de la DSI
6. Suivi des recommandations relatives à la supervision
7. Examen des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)
8. Rapports financiers : rapport financier annuel et états financiers de 2019
9. Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes
10. Point sur la gestion des risques et le cadre de contrôle interne
11. Point sur la gestion des ressources humaines

/...

12. Déontologie : programme de travail annuel et rapport sur l'état d'avancement des travaux
13. Séance d'information avec les représentants des États membres
14. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/57/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 17 AOÛT 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-septième session
Genève (réunion virtuelle), 29 juin – 3 juillet 2020

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 17 juin 2020 (référence : IOD-IAOC-2020/02)
- [05] Projet de rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne – 21 juillet 2020 (référence : WO/GA/53/2)

Audit :

- [06] Audit de la procédure de clôture de l'exercice annuel, 24 décembre 2019 (référence : IA 2019-03)
- [07] Tableau des recommandations – Audit de la procédure de clôture de l'exercice annuel

- [08] Audit et examen de l'intégrité concernant les prestations et avantages du personnel, 18 février 2020 (référence : IA 2019-04)

Évaluation :

- [09] Évaluation du programme 32 – système de Lisbonne, 9 mars 2020 (référence : EVAL 2019-05)
[10] Évaluation du programme 17 – renforcement des capacités en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, 31 mars 2020 (référence : EVAL 2019-03)

Enquête :

POINT 6 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

- [11] Recommandations en suspens relatives à la supervision, 18 juin 2020

POINT 7 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

- [12] Recommandations adressées par le Corps commun d'inspection (CCI) aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI – État d'avancement à fin mai 2020 (recommandations aux chefs de secrétariat), mai 2020
[13] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (recommandations des organes législatifs) 15 juin 2020 (document WO/PBC/31/5)

POINT 8 : RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS DE 2019

- [14] Rapport financier annuel et états financiers de 2019, juin 2020

POINT 9 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

- [15] Rapport final de l'audit sur les états financiers de 2019, juin 2020
[16] Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI pour l'exercice financier 2019 – (*version soumise pour approbation par le contrôleur et vérificateur général des comptes, pas encore formellement certifiée*) (26 juin 2020)

POINT 10 : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES ET LE CADRE DE CONTRÔLE INTERNE

- [17] Point sur la gestion des risques et le cadre de contrôle interne (présentation PowerPoint)
[18] Cadre de responsabilisation de l'OMPI (document WO/PBC/29/4, 18 mars 2019)

POINT 11 : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- [19] Point sur la gestion des ressources humaines, juin 2020 (présentation PowerPoint)

POINT 12 : DÉONTOLOGIE – PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL ET RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

- [20] Programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2020 et calendrier de mise en œuvre – 21 avril 2020
[21] Tableau de mise en œuvre du programme de travail au 2 juillet 2020

**POINT 13 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS
MEMBRES**

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

- [22] Rapport de la cinquante-sixième session (WO/IAOC/56/2)
- [23] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (WO/GA/53/2), 19 juin 2020
- [24] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la cinquante-sixième à la cinquante-neuvième session
- [25] Ordre de service n° 7/2020 "Cadre de politique générale de l'OMPI en matière de sécurité de l'information", 28 avril 2020
- [26] Ordre de service n° 8/2020 "Politique de l'OMPI concernant l'accès aux actifs informationnels", 28 avril 2020
- [27] Ordre de service n° 9/2020 "Politique de l'OMPI relative aux utilisations acceptables", 28 avril 2020
- [28] Ordre de service n° 18/2020 "Création du Conseil des politiques et des procédures d'horodatage de l'OMPI", 28 avril 2020

Rapports concernant les placements :

- [29] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour avril et mai 2020
- [30] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour avril et mai 2020

[Fin de l'annexe II et du document]